

**RAPPORT
DE LA
DIRECTION**

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

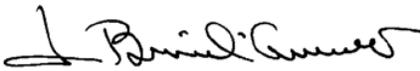
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

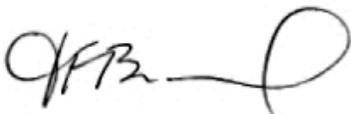
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

**RAPPORT DU
COMITÉ DE
VÉRIFICATION**

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2010 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés vérifiés.



Le président du comité de vérification,

Marcel Ostiguy

Lévis, le 28 mai 2010

**RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR**

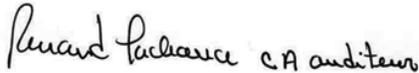
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Renaud Lachance C.A. auditeur

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

La Financière agricole du Québec

**RÉSULTATS
CONSOLIDÉS**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	686 905	307 489
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	163 644	133 225
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	2 080	5 674
Droits administratifs	4 268	5 037
Intérêts - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 643	18 396
Intérêts et revenus de placements	1 150	5 126
Autres revenus	391	213
	862 081	475 160
CHARGES		
Contribution aux Fonds:		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	461 336	511 729
d'assurance-récolte	46 991	41 709
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	11 548	10 849
Programme Agri-stabilité (note 5)	171 750	113 450
Programme Agri-investissement	30 203	44 983
Contribution au paiement de l'intérêt	996	2 917
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 732	11 139
Programme fédéral spécial	-	31
Autres programmes (note 6)	1 324	3 157
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	1 300
Frais d'administration (note 7)	57 666	56 835
Intérêts	6 648	29 847
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 13)	2 165	1 094
	802 659	829 040
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	59 422	(353 880)
QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(1 244)	(5 543)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 178	(359 423)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**DÉFICIT
CUMULÉ
CONSOLIDÉ**de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	(644 668)	(285 245)
ÉCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 178	(359 423)
SOLDE À LA FIN	(586 490)	(644 668)

91

La Financière agricole du Québec

**BILAN
CONSOLIDÉ**

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	145	–
Placements temporaires (note 8)	79 788	2 169
Créances et intérêts courus	2 245	26 729
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	5 100	4 300
À recevoir des fonds (note 10)	708 002	709 585
À recevoir du gouvernement du Québec	–	919
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	109 557	87 716
Versements à recevoir sur prêts (note 12)	579	709
	905 416	832 127
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	809	643
À recevoir du gouvernement du Québec	–	49
Prêts (note 12)	2 337	3 220
Placements (note 13)	82 750	92 457
Immobilisations (note 14)	3 742	3 703
	995 054	932 199

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN
CONSOLIDÉ**
(suite)au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	–	1 582
Emprunts temporaires (note 15)	1 345 767	1 332 676
Charges à payer (note 16)	5 982	6 923
Contribution provinciale reportée (note 17)	243	288
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	56 033	40 174
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	21 102	14 283
Dû aux fonds (note 19)	947	17 200
Dû au gouvernement du Canada	100	100
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	1 262	1 327
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	78 586	68 885
Provision pour programme Agri-investissement	47 517	69 454
Provision pour vacances	4 988	5 039
	1 562 527	1 557 931
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 21)	14 723	14 642
	1 581 544	1 576 867
DÉFICIT CUMULÉ	(586 490)	(644 668)
	995 054	932 199

Engagements (note 22)

Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Le président du conseil d'administration,
Régnald Boucher

La Financière agricole du Québec

**FLUX DE
TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS**

 de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	58 178	(359 423)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
Gain sur disposition d'immobilisations	(14)	(2)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(272)	–
Perte de valeur sur placements en BTAA	2 165	1 094
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	1 244	5 543
	62 597	(351 528)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 23)	(2 565)	(66 502)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	60 032	(418 030)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 013	1 648
Produit de disposition de placements en BTAA	6 570	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 375)	(1 260)
Produit de disposition d'immobilisations	15	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	6 223	390
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 091	416 285
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79 346	(1 355)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	587	4 897
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	–	(2 955)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	79 933	587
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	145	–
Placements temporaires	79 788	2 169
Découvert bancaire	–	(1 582)
	79 933	587
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	6 475	29 358

Enfin, en date du 31 mars 2010, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 13 milliers de dollars (2009 : 52 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et d'assurance-prêts agricoles et forestiers, qui font l'objet d'états financiers distincts. En 2009, la Société administrait aussi le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole, dont le solde a été distribué aux participants en avril 2009. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

Contributions, subventions et paiements de transfert

Les contributions, subventions et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec s'est terminée le 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le Ministère versait pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars en vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, et ce, sous réserve de l'allocation des crédits par le gouvernement. Par ailleurs, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été accordée par le ministre pour le présent exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2010	2009
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
du décret 242-2010	380 000	-
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	-	(163)
Volet II	361	1 222
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	144	30
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	686 905	307 489

97

Par ailleurs, le 19 novembre 2009, le gouvernement du Québec a annoncé un plan de redressement en matière de gestion des risques agricoles à mettre en œuvre par La Financière agricole.

De plus, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a indiqué à la Société que le gouvernement prendra en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seront versées ultérieurement selon les modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Ces modalités n'étaient pas définies lors de la finalisation des présents états financiers.

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	27 754	24 602
la contribution à l'administration	10 307	9 871
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	101 802	64 665
la contribution à l'administration	3 789	4 062
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	18 056	24 512
la contribution à l'administration	1 843	1 952
	163 551	129 664
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	93	3 823
la contribution à l'administration	-	389
	93	4 212
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	-	32
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	(683)
	163 644	133 225
La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivant :		
	2010	2009
Programme Agri-stabilité	105 591	67 709
Programme d'assurance récolte	38 061	34 473
Programme Agri-investissement	19 992	30 676
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	-	335
Programme d'indemnité pour coûts de production	-	32
	163 644	133 225

5. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

6. AUTRES PROGRAMMES

	2010	2009
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	1 279	3 284
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	45	36
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	–	(163)
	1 324	3 157

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2010	2009
Traitements et avantages sociaux	44 412	44 266
Transport et communication	3 430	3 563
Loyers	3 528	3 509
Services professionnels et administratifs	4 050	3 175
Fournitures et matériel	743	797
Entretien et réparations	207	265
Amortissement des immobilisations	1 296	1 260
	57 666	56 835

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2010	2009
Programmes de financement agricole et forestier	20 917	20 657
Programme d'assurance récolte	17 178	16 452
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 354	7 615
Programme Agri-stabilité	7 380	8 124
Programme Agri-investissement	3 075	3 154
Programme d'aide spéciale aux fromageries	18	106
Compte de stabilisation du revenu agricole	10	22
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	2	136
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	–	29
Capital Financière agricole inc.	147	147
Financière agricole du Québec - Développement international	585	393
	57 666	56 835

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

100

	2010	2009
Acceptations bancaires, 0,28 % à 0,30 %, échéant jusqu'au 12 avril 2010	23 363	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	56 425	2 169
	79 788	2 169

9. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2010	2009
Portant intérêt aux taux variant de 0,45 % à 0,46 %, échéant jusqu'au 15 avril 2010	5 100	4 300
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	809	643
	5 909	4 943
Versements à recevoir à court terme	(5 100)	(4 300)
	809	643

10. À RECEVOIR DES FONDS

	2010	2009
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	–
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	687 918	709 558
Fonds d'assurance-récolte, portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	–
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	27
	708 002	709 585

11. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2010	2009
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-stabilité	80 227	54 720
programme Agri-investissement	27 760	27 570
programme Agri-protection	1 223	2 783
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	347	545
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	-	2 098
	109 557	87 716

101

12. PRÊTS

	2010	2009
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5% et 8%	2 916	3 929
Versements à recevoir à court terme	(579)	(709)
	2 337	3 220

	2010	2009
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	41	66
entre 1 et 5 ans	956	948
5 ans et plus	1 919	2 915
	2 916	3 929

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

13. PLACEMENTS

102

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	71 019	79 482
Participation dans Capital Financière agricole inc.	11 731	12 975
	82 750	92 457

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

13. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Au cours de l'exercice, un billet de 1 400 milliers de dollars a été résilié, et la Société a encaissé 6 570 milliers de dollars en remboursement de capital.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 2 165 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (2009: 1 094 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
VAC2				
Catégorie A-1	28 935	28 935	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	–	5 706	–
Catégorie C	2 046	–	2 046	–
Actifs inadmissibles	5 810	1 035	7 732	2 977
VAC3				
Actifs traditionnels	1 199	160	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	7 885	6 549	9 443	8 809
	83 017	68 064	90 988	76 527
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	85 972	71 019	93 943	79 482

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

13. PLACEMENTS (suite)

Participation dans Capital Financière agricole inc.

La Financière agricole détient 90,1 % des actions de la filiale, dont les résultats sommaires sont les suivants :

	2010	2009
Résultats		
Produits	1 252	1 727
Charges et quote-part de la perte des sociétés satellites	2 632	7 646
Perte nette	(1 380)	(5 919)
Bilan		
Actifs	19 073	19 497
Passifs	6 084	5 127
Avoir net	12 989	14 370

14. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	791	558	233	258
Équipement informatique	2 298	1 609	689	563
Stations météorologiques	782	202	580	658
Développement informatique	9 282	7 042	2 240	2 224
	13 153	9 411	3 742	3 703

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Acceptations bancaires - institutions financières, 0,42 % à 0,44 %, échéant jusqu'au 28 avril 2010	151 175	99 982
Billets à escompte, 0,44 % à 0,48 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	464 392	744 594
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,45 % à 0,49 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	730 200	488 100
	1 345 767	1 332 676

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

En vertu du décret 1227-2009 du gouvernement du Québec, daté du 25 novembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 869 millions de dollars échéant le 30 avril 2010 (2009: 1 510 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2010, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 4 038 millions de dollars (2009: 3 320 millions de dollars) et 1 869 millions de dollars (2009: 1 510 millions de dollars).

105

16. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 738	2 649
Contribution au paiement de l'intérêt	179	492
Programme Agri-stabilité	13	171
Traitements et avantages sociaux	1 033	910
Fournisseurs	1 486	1 477
Intérêts sur emprunts temporaires	172	489
Autres	361	735
	5 982	6 923

17. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

18. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2010	2009
Solde au début	40 174	25 024
Dépôts des participants	23 102	-
Contribution de La Financière agricole du Québec	52 119	9 426
Contribution du gouvernement du Canada	-	26 754
Intérêts distribués dans les comptes des participants	139	475
Retraits des participants	(59 501)	(21 505)
Solde à la fin	56 033	40 174

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

19. DÛ AUX FONDS

	2010	2009
Fonds d'assurance-récolte:		
Avec intérêt	–	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	947	1 537
	947	9 137
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	–	7 413
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	–	650
	947	17 200

20. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2010	2009
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 556	5 621
Versements à payer à court terme	(1 262)	(1 327)
	4 294	4 294

21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2010	2009
Solde au début	14 642	14 995
Charge de l'exercice	846	507
Prestations versées au cours de l'exercice	(765)	(860)
Solde à la fin	14 723	14 642

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

21. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)**Évaluations et estimations subséquentes**

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,45 %

Taux d'actualisation variant de 2,52 % à 5,1 %

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 32 ans

107

22. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2011 et 2012 totalisent 7 590 milliers de dollars (2009 : 8 515 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2010, un montant de 3 328 milliers de dollars (2009 : 3 783 milliers de dollars).

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 milliers de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été assumé par la Société pour le présent exercice.

23. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2010	2009
Créances et intérêts courus	24 484	(23 929)
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	(966)	(3 959)
À recevoir des fonds	1 583	243 171
À recevoir du gouvernement du Québec	968	1 671
À recevoir du gouvernement du Canada	(21 841)	82 590
Charges à payer	(902)	(601)
Contribution provinciale reportée	(45)	(917)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	6 819	3 362
Comptes des participants au programme Agri-investissement	15 859	15 150
Dû aux fonds	(16 253)	(347 529)
Dû au gouvernement du Québec	(65)	(182)
Dû au gouvernement du Canada	-	(44)
Provision pour programme Agri-stabilité	9 701	(38 400)
Provision pour programme Agri-investissement	(21 937)	8 803
Provision pour vacances	(51)	165
Provision pour congés de maladie	81	(353)
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	-	(5 500)
	(2 565)	(66 502)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

24. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 274 milliers de dollars (2009 : 2 325 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2010	2009
Loyers - Société immobilière du Québec	3 433	3 413
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 548	1 323
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 300	1 300

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

**RAPPORT DU
FIDUCIAIRE**

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte,



Le président-directeur général de la Société,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

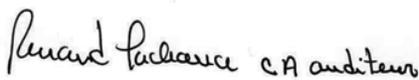
**RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Renaud Lachance C.A. auditeur

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

**RÉSULTATS ET
DÉFICIT CUMULÉ**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2010	2009
PRODUITS		
Contributions des adhérents <i>(note 3)</i>	230 668	255 865
Contribution de La Financière agricole du Québec <i>(note 3)</i>	461 336	511 729
Intérêts	44	721
	692 048	768 315
CHARGES		
Compensations aux adhérents <i>(note 3)</i>	582 547	835 610
Intérêts - La Financière agricole du Québec	3 643	18 396
Autres frais	118	80
	586 308	854 086
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	105 740	(85 771)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(865 452)	(779 681)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(759 712)	(865 452)

112

La Financière agricole du Québec - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

BILAN

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	290	1 211
Créances et intérêts courus	4 743	14 354
À recevoir de La Financière agricole du Québec	-	7 413
Avances aux adhérents (note 9)	83 928	24 735
	88 961	47 713
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer (note 7)	9 066	54 335
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	687 918	709 558
Contributions des adhérents reportées	60 384	57 706
Provision pour compensations	91 305	91 566
	848 673	913 165
DÉFICIT CUMULÉ (note 14)	(759 712)	(865 452)
	88 961	47 713

Engagements (note 12)

Éventualités (note 13)



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,
Rénaud Boucher

**RÉSULTATS
ET AVOIR**

de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

114

	2010	2009
PRODUITS		
Contributions des adhérents	30 159	27 102
Contribution de La Financière agricole du Québec	46 991	41 709
Intérêts et revenus de placements	620	1 670
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	2 566	-
Plus-value non réalisée sur autres placements (note 6)	3 889	-
	84 225	70 481
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	122 289	79 760
Moins-value non réalisée sur placements en BTAA (note 6)	-	7 301
Moins-value non réalisée sur autres placements (note 6)	-	15 238
Intérêts	20	12
	122 309	102 311
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	38 084	31 830
AVOIR AU DÉBUT	75 009	106 839
AVOIR À LA FIN	36 925	75 009

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

BILAN

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	187	137
Placements temporaires (note 4)	141	7 283
Créances et intérêts courus	453	896
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	947	9 137
	1 728	17 453
Placements (note 6)	67 707	62 129
	69 435	79 582
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	793	294
Contributions des adhérents reportées	796	637
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	20 084	-
Provision pour indemnités	10 837	3 642
	32 510	4 573
AVOIR	36 925	75 009
	69 435	79 582



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,
Régnald Boucher

NOTES
COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

116

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif.

La Financière agricole verse au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles une contribution annuelle égale au double des contributions versées par les adhérents.

Elle verse également une contribution annuelle au Fonds d'assurance-récolte. Le partage de la prime entre les producteurs et La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole.

Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2009 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 14.

3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 776 265 milliers de dollars (2009 : 984 021 milliers de dollars) et les contributions de 885 722 milliers de dollars (2009 : 916 005 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 193 718 milliers de dollars (2009 : 148 411 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs	-	5 996
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	141	1 287
	141	7 283

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2010	2009
Avec intérêt	-	7 600
Sans intérêt ni modalité de remboursement	947	1 537
	947	9 137

6. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	14 991	12 767
Dépôts à participation	52 716	49 362
	67 707	62 129

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établissait à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé 44 928 dollars en remboursement de capital, et un billet de 296 378 dollars a été résilié.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2010, une plus-value non réalisée de 2 566 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé à cette date (2009 : moins-value de 7 301 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché des BTAA, (3) les impacts du ralentissement économique marqué et prolongé.

Le Fonds détient les titres suivants de BTAA :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2				
Catégorie A-1	13 980	10 683	14 025	8 459
Catégorie A-2	6 497	4 112	6 497	3 918
Catégorie B	1 179	192	1 179	390
Catégorie C	671	—	671	—
Actifs inadmissibles	371	4	667	—
	22 698	14 991	23 039	12 767

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2010 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 884 milliers de dollars (2009: 2 277 milliers de dollars) sur des BTAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de BTAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds d'assurance-récolte.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 473 milliers de dollars (2009: 2 581 milliers de dollars).

7. CHARGES À PAYER

	2010	2009
Contributions et compensations	8 925	48 840
Crédits de contribution	141	5 495
	9 066	54 335

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

120

8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2010	2009
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	17 136	-
Portant intérêt à des taux variant entre 0,65 % et 0,69 %, échéant jusqu'au 30 avril 2010	670 782	709 558
	687 918	709 558
Fonds d'assurance-récolte		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	20 084	-

121

9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2010	2009
Céréales, maïs-grain et oléagineux	83 928	24 735

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée.

12. ENGAGEMENT

À compter du prochain exercice, l'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture de 1 300 milliers de dollars sera assumé par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce même montant a été versé par La Financière agricole du Québec pour le présent exercice.

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

13. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'une poursuite de l'ordre de 138 millions de dollars plus intérêts de la part d'un groupe de producteurs porcins qui contestent la méthodologie du coût de production pour les années 2006 à 2008. À la date de préparation des états financiers, La Financière agricole, à titre de fiduciaire, n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Le Fonds fait également l'objet de trois autres litiges. Deux de ceux-ci concernent la prise en compte d'interventions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur le versement des compensations en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les conséquences financières de ces réclamations sont difficilement estimables. Le troisième litige concerne l'application de la pénalité prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le cas d'un défaut d'identifier les animaux à Agri-Traçabilité Québec (ATQ). La réclamation comprend un montant de 62 728 dollars de compensations non versées et un montant de 35 000 dollars pour dommages punitifs et exemplaires, le tout avec intérêts. À la date de préparation des états financiers, le fiduciaire n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2010
Veaux d'embouche	(52 111)	159 722	153 173	220	(45 782)
Bouvillons et bovins d'abattage	(29 628)	45 709	37 907	221	(22 047)
Veaux de lait	(1 216)	32 403	28 906	1	2 280
Veaux de grain	106	19 010	18 346	29	741
Porcelets	(222 685)	82 093	97 001	938	(238 531)
Porcs	(412 267)	147 271	181 652	2 584	(449 232)
Agneaux	(2 506)	24 518	23 432	35	(1 455)
Pommes de terre	(8 160)	3 825	(2 402)	18	(1 951)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(124 250)	168 718	44 514	(327)	281
Pommes	(12 735)	8 735	18	(2)	(4 016)
	(865 452)	692 004	582 547	3 717	(759 712)

14. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (suite)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Bouvillons et bovins d'abattage	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de lait	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Veaux de grain	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcelets	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Porcs	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Agneaux	2009	1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
Pommes de terre	2008	1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009
Céréales	2008	1 ^{er} août 2008 au 31 juillet 2009
Maïs-grain	2008	1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009
Soya	2008	1 ^{er} septembre 2008 au 31 août 2009
Canola	2008	15 août 2008 au 14 août 2009
Pommes	2008	15 août 2008 au 14 août 2009

**RAPPORT DE
LA DIRECTION**

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

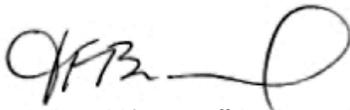
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 28 mai 2010

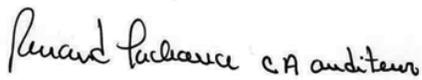
**RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR**

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 28 mai 2010

**RÉSULTATS
ET AVOIR**de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 3)	11 548	10 849
Revenus de placements	1 347	3 498
Recouvrement (note 4)	456	62
	13 351	14 409
CHARGES		
Honoraires professionnels	61	22
Débours de garanties (note 4)	14 019	7 287
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	20 775	1 403
	34 855	8 712
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(21 504)	5 697
AVOIR AU DÉBUT	81 350	75 653
AVOIR À LA FIN	59 846	81 350

128

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6	-
Placements temporaires (note 5)	3 812	4 263
Revenus de placements à recevoir	478	533
	4 296	4 796
Placements (note 6)	162 685	162 930
	166 981	167 726
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	-	16
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 4)	97 135	76 360
	107 135	86 376
AVOIR	59 846	81 350
	166 981	167 726

129



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Régnald Boucher

**FLUX
DE TRÉSORERIE**de l'exercice terminé
le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(21 504)	5 697
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	20 775	1 403
Perte sur disposition de dépôts à participation	106	-
Gain sur disposition de placements en BTAA	(7)	-
	(630)	7 100
Variation des revenus de placements à recevoir, élément lié à l'exploitation	55	534
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(575)	7 634
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de dépôts à participation	1 789	-
Produit de disposition de placements en BTAA	958	-
Acquisitions de placements	(2 601)	(11 667)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	146	(11 667)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(429)	(4 033)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 247	8 280
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 818	4 247
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	6	-
Placements temporaires	3 812	4 263
Découvert bancaire	-	(16)
	3 818	4 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

131

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2010	2009
Solde au début	76 360	74 957
Débours de garanties	(14 019)	(7 287)
Recouvrement	456	62
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	34 338	8 628
Solde à la fin	97 135	76 360
	2010	2009
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	30 025	24 033
Provision générale	67 110	52 327
	97 135	76 360

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 341 millions de dollars (2009: 4 298,6 millions de dollars). Au 31 mars 2010, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 70,3 millions de dollars (2009: 58 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2010		2009	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 309 539	275 711	4 267 470	271 230
Ouvertures de crédit	31 487	35 905	31 133	39 942
	4 341 026	311 616	4 298 603	311 172

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2010	2009
moins de 5 ans	421 986	419 920
entre 5 et 10 ans	1 294 597	1 270 985
entre 10 et 15 ans	1 522 123	1 523 733
entre 15 et 20 ans	1 081 178	1 067 207
20 ans et plus	21 142	16 758
	4 341 026	4 298 603

133

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2010	2009
moins de 4 %	1 662 153	95 769
de 4 % à 5,99 %	977 319	1 727 709
6 % et plus	611 395	1 013 814
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 090 159	1 461 311
	4 341 026	4 298 603

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 0,48 %, échéant le 26 avril 2010	3 199	2 992
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,25 %	613	1 271
	3 812	4 263

NOTES
COMPLÉMENTAIRES31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

6. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers	7 044	7 995
Dépôts à participation, au coût	155 641	154 935
	162 685	162 930

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par vingt fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, le moratoire initial empêchant les appels de marge pendant une période de 18 mois, se termine le 21 juillet 2010.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés, et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établissait à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Au cours de l'exercice, le Fonds a encaissé, relativement aux nouveaux billets, 958 milliers de dollars en remboursement de capital et un billet de 197 milliers de dollars a été résilié.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers (suite)

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant de BTAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, à la suite de l'évaluation effectuée en date du 31 mars 2010, aucune dévaluation supplémentaire à celle comptabilisée lors de l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'est jugée nécessaire encore cette année. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au 31 mars 2010, le Fonds détient les BTAA suivants :

	2010		2009	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
VAC2				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363	1 365	1 363
Catégorie B	248	–	248	–
Catégorie C	221	–	221	–
Actifs inadmissibles	247	–	445	–
VAC3				
Actifs traditionnels	146	48	993	895
Actifs inadmissibles	400	107	494	194
	8 153	7 044	9 309	7 995

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2010, la valeur marchande des dépôts à participation est de 148 728 milliers de dollars (2009 : 139 953 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable aux 31 mars 2009 et 2010.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 206 milliers de dollars (2009 : 6 486 milliers de dollars).

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2010
(en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. CONTINUITÉ DU FONDS

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus permettant l'intégration du Fonds.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. ("KPMG"), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et leur rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Le président et chef de la direction,



ALAIN COUSINEAU

Le premier vice-président
Direction financière de Loto-Québec,



GILLE DUFOUR

MONTRÉAL, LE 20 MAI 2010

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport des vérificateurs

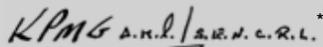
Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2010 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



COMPTABLES AGRÉÉS
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 20 MAI 2010



RENAUD LACHANCE, FCA AUDITEUR
QUÉBEC, QUÉBEC
LE 20 MAI 2010

* CA auditeur permis no. 8240

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultats consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	2010	2009
Produits	3 810 283	3 870 272
Coût des ventes (note 5)	1 446 322	1 485 318
Bénéfice brut	2 363 961	2 384 954
Frais d'exploitation		
Charges d'opération	727 010	691 594
Amortissement des immobilisations corporelles	95 341	87 288
Amortissement des actifs incorporels	13 748	11 915
Charges financières (note 6)	11 159	9 536
	847 258	800 333
Bénéfice avant éléments suivants	1 516 703	1 584 621
Paiements spéciaux (note 7)	32 205	34 175
Taxe sur les produits et services	34 620	33 959
Taxe de vente du Québec	54 694	54 417
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe (note 12)	—	6 311
JOAGROUPE Holding (note 12)		
Dévaluation des prêts	29 583	—
Radiation des intérêts capitalisés	24 914	—
	176 016	128 862
Bénéfice net	1 340 687	1 455 759

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bénéfices non répartis consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	2010	2009
Solde au début	134 307	134 301
Bénéfice net	1 340 687	1 455 759
	1 474 994	1 590 060
Dividendes	(1 251 597)	(1 375 400)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 8)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 818)	(15 267)
Aide à l'action humanitaire internationale	(3 164)	(3 053)
Contributions au gouvernement du Québec (note 9)	(70 108)	(62 033)
	(89 090)	(80 353)
Solde à la fin	134 307	134 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

Au 31 mars 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	61 470	49 911
Encaisse	33 908	20 604
Créances (note 10)	90 865	72 060
Stocks (note 11)	5 499	5 670
Frais payés d'avance	32 213	25 682
Portion court terme des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 17)	1 249	1 160
	225 204	175 087
Placements (note 12)	83 322	161 476
Immobilisations corporelles (note 13)	732 556	741 825
Actifs incorporels (note 14)	93 031	82 464
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 17)	48 215	44 197
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	3 461	–
	1 185 789	1 205 049
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 15)	365 730	263 321
Lots aux gagnants	66 578	54 699
Dividendes à payer	171 597	295 400
Charges à payer et frais courus (note 16)	170 848	182 957
Portion court terme des rentes viagères à payer (note 17)	1 249	1 160
Produits reportés	18 217	20 991
Portion court terme de la dette à long terme (note 18)	75 000	–
	869 219	818 528
Rentes viagères à payer (note 17)	48 215	44 197
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	8 878	7 847
Dette à long terme (note 18)	125 000	200 000
	1 051 312	1 070 572
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 307
	134 477	134 477
	1 185 789	1 205 049
Éventualités et engagements (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ALAIN COUSINEAU
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 340 687	1 455 759
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	109 089	99 203
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	4 055	3 528
Quote-part dans les résultats de la Société en commandite Manoir Richelieu	1 306	1 241
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu	5 969	5 311
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe	-	6 311
Produits d'intérêts sur placement à long terme JOAGROUPE Holding	-	(7 819)
Perte (gain) de change sur prêts JOAGROUPE Holding	22 376	(4 456)
Dévaluation des prêts JOAGROUPE Holding	29 583	-
Radiation des intérêts capitalisés des prêts JOAGROUPE Holding	24 914	-
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 21)	(13 621)	(20 685)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 524 358	1 538 393
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 375 400)	(1 311 000)
Emprunts bancaires	102 409	(184 479)
Dette à long terme	-	200 000
Contributions au gouvernement du Québec	(70 108)	(62 033)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 8)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 818)	(15 267)
Aide à l'action humanitaire internationale	(3 164)	(3 053)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 362 081)	(1 375 832)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(109 889)	(132 610)
Acquisitions d'actifs incorporels	(22 364)	(17 720)
Produits à l'aliénation d'immobilisations corporelles	285	99
Acquisition de prêt	-	(2 513)
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(5 446)	(7 034)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(137 414)	(159 778)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	24 863	2 783
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	70 515	67 732
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 21)	95 378	70 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2010

Note 1

CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

Note 2

CONVENTIONS COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la valeur des prêts de JOAGROUPE Holding, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les évaluations des rentes viagères à payer et des actifs reliés à ces rentes ainsi que les évaluations de l'actif et du passif au titre des prestations constituées.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Casinos Développement Europe sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Produits

Loteries et bingo

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ingenio

Les produits représentent principalement des redevances. Ces redevances sont constatées à mesure qu'elles deviennent gagnées, et ce, en vertu des conventions contractuelles propres à chacune des ententes signées avec les différents partenaires d'affaires.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. De plus, le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

Coût des ventesLoteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 26 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel) sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par un fiduciaire indépendant. Les obligations du Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec sont capitalisées.

Les autres avantages sociaux sont principalement constitués de congés de maladie monnayables au moment du départ ou de la retraite des employés visés, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité ainsi que de sommes forfaitaires à la retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

La Société provisionne le coût au titre des régimes à prestations déterminées, selon des méthodes actuarielles et des hypothèses déterminées par la Société, qui comprennent la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. La charge nette périodique au titre des régimes de retraite comprend :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange de services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur les obligations;
- Le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite basé sur la juste valeur des actifs des régimes;
- Les gains ou les pertes sur règlement ou compression. Lorsque la restructuration d'un régime donne droit à la fois à un règlement et à une compression, la compression est comptabilisée avant le règlement;
- L'amortissement des gains et pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés, excédant 10 % du solde au début de l'exercice, des obligations au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée résiduelle moyenne de service du groupe d'employés participant aux régimes de retraite à prestations déterminées ou la durée de vie restante moyenne de ceux ayant droit aux bénéfices pour les régimes couvrant seulement des employés participants inactifs.

Les obligations des régimes sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Instruments financiersCatégories d'instruments financiers

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le contrat de change à terme. De plus, la Société a désigné les actifs et passifs financiers suivants à des fins de transaction, soit les créances, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les lots aux gagnants, les dividendes à payer, les charges à payer et frais courus et les rentes viagères à payer.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu.

La dette à long terme est classée dans les autres passifs financiers.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, les gains et les pertes qui découleraient de leur réévaluation à la juste valeur seraient constatés en résultat net.

Les prêts et créances ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La Société classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Résultat étendu

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ou de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**CONVENTIONS COMPTABLES** (suite)**Stocks****Restauration**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 33,33 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 20 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	4 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Équipement	10 % à 33,33 %

L'équipement inutilisé et non mis en service n'est pas amorti.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 20 %.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, mesurée en comparant leur valeur nette comptable à la valeur estimative non actualisée des flux de trésorerie résultant de leur utilisation. Les actifs ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés à leur juste valeur, déterminée essentiellement en utilisant la valeur estimative actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de leur utilisation et de leur cession éventuelle.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

La Société utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de change liés à ses prêts à JOAGROUPE Holding. La politique de la Société, conformément au Règlement du gouvernement du Québec sur les conventions d'échange de devises ou de taux d'intérêt transigées par un organisme, dicte qu'elle ne peut utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers. Les instruments dérivés, qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture, sont constatés dans le bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

Note 3**A) NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

Le 1^{er} avril 2009, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("l'ICCA") quant au nouveau chapitre suivant : 3064 – « *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* » en remplacement des chapitres 3062 – « *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* » et 3450 – « *Frais de recherche et de développement* ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne.

Le 1^{er} avril 2009, la Société a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 – « *Instruments financiers – Informations à fournir* » du Manuel de l'ICCA. Les modifications ont pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations à la juste valeur afférentes aux instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 2 Conventions comptables – Instruments financiers et à la note 20 Instruments financiers.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

B) MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

En décembre 2008, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres suivants : 1582 – « *Regroupements d'entreprises* » en remplacement du chapitre 1581 – « *Regroupements d'entreprises* », 1601 – « *États financiers consolidés* » et 1602 – « *Participations sans contrôle* » en remplacement du chapitre 1600 – « *États financiers consolidés* ».

Le chapitre 1582 vise à établir des principes comptables pour l'acquéreur, tels que : la mesure et la comptabilisation des actifs identifiables acquis, les passifs assumés et les participations sans contrôle de l'entreprise acquise; la mesure et la comptabilisation de l'écart d'acquisition à la suite du regroupement et de la normalisation des informations à fournir. Le chapitre 1601 porte expressément sur l'établissement d'états financiers consolidés par suite d'un regroupement d'entreprises dans le cadre duquel une société a acquis une participation dans une autre société. Quant au chapitre 1602, il définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, de la participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale.

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la Société devra adopter ces normes pour l'exercice devant se terminer le 31 mars 2012.

De l'avis de la direction, l'adoption de ces nouvelles normes comptables n'aura aucun impact significatif sur les états financiers.

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS pour les états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011; dans le cas de la Société, cette exigence sera donc appliquée pour les états financiers annuels des périodes commençant le 1^{er} avril 2011. En conséquence, dans son information financière diffusée après le 1^{er} avril 2011, la Société devra fournir des données comparatives pour la période correspondante de l'exercice précédent, de sorte que le 1^{er} avril 2010 constituera la date de transition pour la Société. La Société a complété son plan de conversion aux IFRS et évalue présentement l'incidence future de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 4

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres et le détaille comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Capitaux propres		
Capital-actions	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 307
	134 477	134 477

En vertu de la Loi sur la Société, les dividendes sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis et correspondent au bénéfice net consolidé duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

Note 5

COÛT DES VENTES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Loteries		
Lots attribués	977 560	1 015 208
Commissions aux détaillants	124 898	128 705
Impression des billets	35 303	37 282
	1 137 761	1 181 195
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	32 516	25 021
Restauration	29 719	27 636
	62 235	52 657
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	225 016	229 919
Impression des coupons	910	1 250
	225 926	231 169
Bingo		
Lots attribués	16 521	16 804
Commissions aux exploitants	2 562	2 325
Impression des cartes	1 317	1 168
	20 400	20 297
	1 446 322	1 485 318

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 6

CHARGES FINANCIÈRES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Charges d'intérêts sur :		
Emprunts bancaires	2 824	10 892
Dette à long terme	7 180	6 140
Produits d'intérêts sur :		
Dépôts à terme	(283)	(526)
Placement à long terme JOAGROUPE Holding	-	(7 819)
(Gain) perte sur contrat de change	(20 938)	5 305
Perte (gain) de change sur prêts JOAGROUPE Holding	22 376	(4 456)
	11 159	9 536

Note 7

PAIEMENTS SPÉCIAUX

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Compensation au gouvernement du Canada	15 249	15 290
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 275	6 552
Versements de paiements garantis – salons de jeux	2 513	3 880
Commissions spéciales aux OSBL	1 071	1 111
Compensations aux OSBL participants	5 646	6 778
Compensations aux OSBL non participants	451	564
	32 205	34 175

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24,0 M\$ en dollars de 1979, soit 65,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (2009 : 65,0 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**PAIEMENTS SPÉCIAUX** (suite)**Versements de paiements garantis – salons de jeux**

En vertu de la convention de versement de paiements garantis, ces paiements garantis correspondent à 22 % des revenus nets des 535 positions de jeu situées dans les deux salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières et de Québec.

Les paiements garantis ont été effectués jusqu'au 13 octobre 2009 par une filiale de la Société à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Le 14 octobre 2009, conformément aux pénalités prévues à l'article 17.10 de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux, le ministre des Finances a donné instruction à la Société de cesser tout versement de paiements garantis à cette date.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux OSBL qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets de type pari mutuel du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

Note 8**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

La Société verse annuellement au Fonds, des sommes correspondant à 6 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à 5 p. cent à l'action communautaire autonome et à 1 p. cent à l'action humanitaire internationale.

Note 9**CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	14 207	6 132
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 901	3 901
	70 108	62 033

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 10

CRÉANCES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Grossistes	29 317	28 066
Détaillants	24 260	21 315
Divers	37 288	22 679
	90 865	72 060

Note 11

STOCKS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	–	25
Restauration		
Aliments et boissons	5 499	5 645
	5 499	5 670

Note 12

PLACEMENTS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
JOAGROUPE Holding et ses filiales en propriété exclusive		
Prêts, en euros, encaissables en mai 2016 ⁽¹⁾	52 822	129 696
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	27 992	29 272
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508
	83 322	161 476

La Société détient une participation en actions de 35 % dans Casinos Développement Europe. La valeur des actions a été dévaluée de 6,3 M\$ au 31 mars 2009 pour tenir compte de 35 % de la perte au 31 décembre 2008 jusqu'à concurrence du coût des actions détenues par la Société de 6,3 M\$. La quote-part des pertes non constatées pour l'exercice est de 3,7 M\$ pour un total cumulatif de 11,2 M\$ (2009 : 7,5 M\$).

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, à la suite de la récession mondiale et des difficultés de l'industrie française des casinos, la Société, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, a procédé à une estimation de la valeur des prêts dans JOAGROUPE Holding. Ainsi, la valeur comptable a été ramenée à la valeur de réalisation estimative, soit l'équivalent de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt initial inhérent aux prêts de 8 %. La valeur comptable des prêts a été dévaluée de 29,6 M\$. De plus, la portion des intérêts capitalisés au montant de 24,9 M\$ a été dévaluée en entier. D'autre part, la dévaluation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet de déprécier de 22,4 M\$ les prêts. Cette dépréciation est compensée par un gain comparable sur les contrats de change à terme libellés en euros.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 13

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	2010			2009
	Coût	Amortissement		Net
		Cumulé	Net	
Terrains	42 339	–	42 339	42 339
Immeubles	408 913	138 722	270 191	249 759
Aménagement des stationnements	130 980	86 444	44 536	50 584
Aménagement des stationnements loués	5 485	3 935	1 550	1 671
Aménagement intérieur	227 509	119 898	107 611	95 122
Aménagement extérieur	37 377	25 883	11 494	10 596
Améliorations locatives	63 527	36 172	27 355	20 530
Mobilier de bureau	22 858	13 395	9 463	9 055
Matériel roulant	921	562	359	181
Équipement	560 567	378 648	181 919	193 415
Œuvres d'art	6 479	–	6 479	6 094
Immobilisations corporelles inutilisées	29 260	–	29 260	62 479
	1 536 215	803 659	732 556	741 825

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement en attente d'être mis en service au montant de 6,2 M\$ (2009 : 9,4 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 7,5 M\$ (2009 : 8,9 M\$) ainsi que des coûts de 15,6 M\$ liés au projet de modernisation du Casino de Montréal (2009 : 44,2 M\$ liés à l'implantation du Casino de Mont-Tremblant).

Note 14

ACTIFS INCORPORELS

(en milliers de dollars)	2010			2009
	Coût	Amortissement		Net
		Cumulé	Net	
Logiciels et développement informatique	144 524	75 952	68 572	71 491
Projets informatiques en développement	24 459	–	24 459	10 973
	168 983	75 952	93 031	82 464

Note 15

EMPRUNTS BANCAIRES

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575,0 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,0 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de la Société ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$.

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 365,7 M\$ (2009 : 263,3 M\$) dont 102,0 M\$ auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et ils portent intérêt au taux du marché, soit de 0,33 % à 0,94 % (2009 : de 0,56 % à 3,28 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 16

CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	150 696	160 698
Société en commandite Manoir Richelieu	5 667	6 242
Provision pour les lots non réclamés	5 249	6 039
Taxe sur les produits et services	3 484	4 039
Taxe de vente du Québec	5 752	5 939
	170 848	182 957

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de commissions aux détaillants.

Note 17

RENTES VIAGÈRES

La Société offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, la Société cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente.

Le passif financier est évalué par des actuaires indépendants en tenant compte d'hypothèses, dont l'espérance de vie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par la Société aux tierces parties pour les rentes viagères sont de 5,3 M\$ (2009 : 3,1 M\$).

Note 18

DETTE À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :		
1 ^{er} décembre 2010, taux fixe de 3,382 %	75 000	75 000
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000
	200 000	200 000
Moins portion à court terme	(75 000)	—
	125 000	200 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 19

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de la Société conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités. Selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci n'aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Engagements

Baux

La Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimaux futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2011	24 692
2012	19 245
2013	15 642
2014	13 072
2015	11 138
2016 et subséquemment	19 905
	<hr/>
	103 694

Casinos

Modernisation du Casino de Montréal

L'ensemble du budget de modernisation du Casino de Montréal s'élève à 305,7 M\$. La réalisation de ce projet s'étendra jusqu'en 2012-2013. Au 31 mars 2010, les investissements ont totalisé 15,6 M\$ et les engagements s'élèvent à 31,0 M\$.

Fondation Mise sur toi

La Société s'est engagée à verser à la Fondation, une contribution annuelle équivalant à 2,25/10 de 1 % des produits nets réels des secteurs des loteries, casinos, loteries vidéo et bingo. Pour le prochain exercice, le versement est évalué à 6,4 M\$.

La Fondation a pour mission de sensibiliser et d'informer la population du Québec sur la question des jeux de hasard et d'argent afin qu'elle puisse prendre des décisions responsables et éclairées et maintenir de saines habitudes de jeu. Ses principaux objectifs sont la promotion de comportements de jeu sains, la prévention des effets dommageables du jeu excessif et la protection des personnes vulnérables.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à conclure une entente avec le MAPAQ, à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une somme annuelle de 6,1 M\$ dans un compte à fin déterminée, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2013.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 9,2 M\$ dont 8,1 M\$ pour l'année financière 2009-2010, 1,0 M\$ pour l'année 2010-2011 et 0,1 M\$ pour l'année 2011-2012 pour assurer le financement du Programme d'aide ponctuelle aux éleveurs de chevaux Standardbred.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M\$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

Note 20

INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

La Société a en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent des rentes viagères versées à d'importantes compagnies d'assurances. À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à JOAGROUPE Holding présenté à la note 12, la direction estime que la Société n'est exposée à aucun autre risque de crédit important.

L'analyse des créances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2010			2009		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Créances nettes	90 865	–	90 865	72 060	–	72 060
En souffrance depuis 0 à 120 jours	13	13	–	16	16	–
En souffrance depuis 121 à 365 jours	75	75	–	419	419	–
En souffrance depuis plus de 365 jours	78	78	–	111	111	–
	91 031	166	90 865	72 606	546	72 060

NOTES COMPLÉMENTAIRES

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Solde au début	546	1 546
Perte de valeur comptabilisée	88	460
Utilisation de la provision	(58)	(1 327)
Reprise de provision	(410)	(133)
Solde à la fin	166	546

Risque de change

La Société détient un placement en prêts libellé en euros dans JOAGROUPE Holding, d'une valeur comptable de 52,8 M\$ (38,5 M€) au 31 mars 2010 (2009 : 129,7 M\$ (77,4 M€)). Le 30 septembre 2009, la Société a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 123,9 M\$ (77,4 M€) échéant le 31 mars 2010 afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ce placement. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2011 a été reconduite pour un montant de 53,2 M\$ (38,5 M€). La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2010 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date.

De plus, la Société réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change est comptabilisée dans le poste Charges financières.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 6 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	365 730	366 908	366 908	-	-	-
Lots aux gagnants	66 578	66 578	66 578	-	-	-
Dividendes à payer	171 597	171 597	171 597	-	-	-
Charges à payer et frais courus	170 848	170 848	170 848	-	-	-
Passif au titre des prestations constituées	8 878	8 878	-	-	-	-
Dette à long terme	200 000	228 068	82 181	4 644	63 155	78 088
	983 631	1 012 877	858 112	4 644	63 155	78 088

L'entité considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**INSTRUMENTS FINANCIERS** (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Les prêts et la dette à long terme portent intérêts à taux fixe.

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux fixe. Ils sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

Juste valeur

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010			2009	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs détenus à des fins de transaction*	1	95 378	95 378	70 515	70 515
Actifs désignés à des fins de transaction*	3	140 329	140 329	117 417	117 417
Prêts et créances**	s.o.	55 330	–	132 204	–
Passifs désignés à des fins de transaction*	3	824 217	824 217	841 734	841 734
Autres passifs***	s.o.	200 000	–	200 000	–

* Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont des instruments à court terme dont la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

** Les prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu résultent de transactions entre sociétés apparentées, et, par conséquent, les termes et conditions relatives à ces prêts peuvent différer de ce qui serait négocié avec des sociétés non-apparentées.

*** La dette à long terme a été créée dans le cadre d'une opération entre apparentés (Fonds de financement du gouvernement du Québec).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 21

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	61 470	49 911
Encaisse	33 908	20 604
	95 378	70 515
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(18 805)	8 283
Stocks	171	19
Frais payés d'avance	(5 561)	2 842
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	(4 107)	(2 035)
Actif au titre des prestations constituées	(3 461)	–
Lots aux gagnants	11 879	(7 597)
Charges à payer et frais courus	3 899	(26 159)
Rentes viagères à payer	4 107	2 035
Produits reportés	(2 774)	1 144
Passif au titre des prestations constituées	1 031	783
	(13 621)	(20 685)
Information supplémentaire		
Immobilisations corporelles incluses aux frais payés d'avance	970	–
Frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	–	1 516
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	14 627	33 134
Acquisitions d'actifs incorporels financés par les charges à payer et frais courus	3 917	1 966
Quote-part des partenaires dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu incluse dans les créditeurs	5 910	5 362
Intérêts payés	10 011	16 951

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 22

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

Les membres du personnel de la société mère, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc., et, depuis le 1^{er} janvier 2010, de Technologies Nter, société en commandite, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élevaient à 5,1 M\$ (2009 : 4,8 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. ont participé au Régime de retraite à cotisations déterminées jusqu'au 31 décembre 2009. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite, ont participé à un REER collectif jusqu'au 31 décembre 2009. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élevaient à 7,8 M\$ (2009 : 10,0 M\$).

Le 31 décembre 2009, la Société des casinos du Québec inc. a instauré deux nouveaux régimes de retraite à prestations déterminées, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les rentes versées aux retraités seront majorées à chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation annuelle de la Société sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations constituées par les employés et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société, sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société.

La Société offre à la haute direction un Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS** (suite)**Politique de capitalisation**

La politique de la Société relativement à la capitalisation des régimes à prestations déterminées enregistrés consiste à verser, chaque année, le montant requis afin de pourvoir aux prestations constituées de l'exercice et à financer l'obligation au titre des services passés sur des périodes n'excédant pas la durée permise par les organismes de réglementation compétents.

À la fin de chaque exercice financier, pour fins comptables, des actuaires indépendants évaluent les obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes pour le Régime des employés, le Régime du personnel cadre et professionnel, le Régime supplémentaire ainsi que pour les autres avantages sociaux comptabilisés. Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2009 et les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2010. Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime supplémentaire et des autres avantages sociaux ont été effectuées en date du 31 mars 2010 et les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard en date du 31 mars 2011.

Politique d'investissement

L'administrateur des régimes suit une stratégie disciplinée qui fournit une diversification des investissements par classes d'actifs, devises étrangères, secteurs et compagnies. Le conseil d'administration a approuvé une politique d'investissement qui établit la composition cible de l'actif à long terme sur la base des rendements historiques obtenus par les marchés globaux d'investissement. La composition cible de l'actif à long terme inclut également une stratégie de couverture du risque liée aux taux d'intérêt. La performance des gestionnaires est évaluée en fonction de la performance du marché de la composition cible.

Les actifs des régimes à prestations déterminées enregistrés sont détenus par un fiduciaire indépendant et sont comptabilisés distinctement dans les caisses de retraite de la Société. Selon la juste valeur des actifs détenus au 31 mars 2010, les actifs des régimes de retraite étaient composés de 4,5 % d'encaisse, de 57,5 % d'obligations et de 38,0 % d'actions canadiennes, américaines et étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le tableau suivant présente les informations relatives aux différents régimes de la Société :

	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux
	2010	2010
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	2 500 ⁽¹⁾	6 375 ⁽²⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 707	600
Intérêts débiteurs	1 891	–
Cotisations des employés	3 542	–
Prestations versées	(42)	–
Montant net de transfert	97 192	–
Perte actuarielle	11 131	1 903
Solde à la fin de l'exercice	118 921	8 878
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au début de l'exercice	1 072 ⁽¹⁾	–
Rendement réel des actifs des régimes	1 228	–
Cotisations de l'employeur	7 910	–
Cotisations des employés	3 542	–
Prestations versées	(42)	–
Montant net de transfert	105 926	–
Frais d'administration des régimes	(62)	–
Solde à la fin de l'exercice	119 574	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	653	(8 878)
Perte actuarielle nette non amortie	2 808	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées au bilan consolidé	3 461	(8 878)

⁽¹⁾ Pour le Régime supplémentaire

⁽²⁾ Congés de maladie monnayables au moment du départ ou de la retraite des employés visés

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

En conformité avec les PCGR du Canada, la différence entre la situation de capitalisation et le montant net présenté au bilan consolidé correspond à la portion du surplus ou du déficit non encore constatée aux fins comptables. Cette approche permet une comptabilisation graduelle des changements dans l'obligation au titre des prestations constituées et de la performance des régimes sur l'espérance de vie résiduelle moyenne du groupe d'employés participant aux régimes tel que décrit à la note 2.

Les obligations au titre des prestations constituées excédant la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux
(en milliers de dollars)	2010	2010
Juste valeur des actifs des régimes	114 179	–
Obligation au titre des prestations constituées	115 210	8 878
Situation de déficit	(1 031)	(8 878)

Les composantes de la charge nette imputée aux résultats consolidés se détaillent comme suit :

	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux
(en milliers de dollars)	2010	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 895	600
Intérêts débiteurs	1 891	–
Rendement réel des actifs des régimes	(1 228)	–
Perte actuarielle	11 131	1 903
Coût déterminé pour la période	14 689	2 503
Écart entre le rendement prévu et réel des actifs du régime	(618)	–
Écart entre la perte actuarielle nette (le gain actuariel net) et la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel)	(11 131)	–
Écart entre l'obligation (actif) transitoire	37	–
Coût constaté pour la période	2 977	2 503

NOTES COMPLÉMENTAIRES**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS** (suite)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société sont :

	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux
	2010	2010
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice		
Taux d'actualisation	6,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %
Charge nette des régimes pour l'exercice		
Taux d'actualisation	6,50 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %
Rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75 % ⁽¹⁾	s. o.

⁽¹⁾ Nil pour le Régime supplémentaire

Note 23**OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-dessus, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Note 24**CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 25
INFORMATION SECTORIELLE

<i>(en milliers de dollars)</i>								2010
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingo	Ingenio	International	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 850 171	829 810	1 043 332	32 025	771	–	–	3 756 109
Restauration	–	90 320	–	–	–	–	(51 323)	38 997
Hébergement	–	15 177	–	–	–	–	–	15 177
	1 850 171	935 307	1 043 332	32 025	771	–	(51 323)	3 810 283
Coût des ventes								
Jeux	1 137 761	32 516	225 926	20 400	–	–	–	1 416 603
Restauration	–	29 719	–	–	–	–	–	29 719
	1 137 761	62 235	225 926	20 400	–	–	–	1 446 322
Bénéfice brut	712 410	873 072	817 406	11 625	771	–	(51 323)	2 363 961
Frais d'exploitation								
Charges d'opération ⁽¹⁾	171 006	520 345	79 237	6 811	346	588	(51 323)	727 010
Amortissement des immobilisations corporelles	13 166	50 980	31 048	93	54	–	–	95 341
Amortissement des actifs incorporels	8 456	3 693	1 593	6	–	–	–	13 748
Charges financières	3 015	3 114	3 595	(2)	(1)	1 438	–	11 159
	195 643	578 132	115 473	6 908	399	2 026	(51 323)	847 258
Bénéfice avant éléments suivants	516 767	294 940	701 933	4 717	372	(2 026)	–	1 516 703
Paiements spéciaux	16 320	7 275	2 513	6 097	–	–	–	32 205
Taxe sur les produits et services	13 409	6 154	14 731	326	–	–	–	34 620
Taxe de vente du Québec	20 930	10 049	23 201	514	–	–	–	54 694
JOAGROUPE Holding								
Dévaluation des prêts	–	–	–	–	–	29 583	–	29 583
Radiation des intérêts capitalisés	–	–	–	–	–	24 914	–	24 914
	50 659	23 478	40 445	6 937	–	54 497	–	176 016
Bénéfice net (perte nette)	466 108	271 462	661 488	(2 220)	372	(56 523)	–	1 340 687

⁽¹⁾ Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

<i>(en milliers de dollars)</i>								2009
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingo	Ingenio	International	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 901 534	811 135	1 062 720	35 392	1 083	–	(484)	3 811 380
Restauration	–	87 807	–	–	–	–	(46 998)	40 809
Hébergement	–	16 501	–	–	–	–	–	16 501
Prestations de service	–	–	–	–	–	1 582	–	1 582
	1 901 534	915 443	1 062 720	35 392	1 083	1 582	(47 482)	3 870 272
Coût des ventes								
Jeux	1 181 289	25 021	231 169	20 297	–	–	(94)	1 457 682
Restauration	–	27 636	–	–	–	–	–	27 636
	1 181 289	52 657	231 169	20 297	–	–	(94)	1 485 318
Bénéfice brut	720 245	862 786	831 551	15 095	1 083	1 582	(47 388)	2 384 954
Frais d'exploitation								
Charges d'opération ^{(1) (2)}	163 111	486 948	81 830	5 901	329	863	(47 388)	691 594
Amortissement des immobilisations corporelles	9 305	47 057	30 720	167	39	–	–	87 288
Amortissement des actifs incorporels	7 378	3 229	1 296	12	–	–	–	11 915
Charges financières	5 214	5 095	6 212	(7)	(4)	(6 974)	–	9 536
	185 008	542 329	120 058	6 073	364	(6 111)	(47 388)	800 333
Bénéfice avant éléments suivants	535 237	320 457	711 493	9 022	719	7 693	–	1 584 621
Paiements spéciaux	16 401	6 552	3 880	7 342	–	–	–	34 175
Taxe sur les produits et services	12 626	6 657	14 379	297	–	–	–	33 959
Taxe de vente du Québec	20 170	10 854	22 925	468	–	–	–	54 417
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe	–	–	–	–	–	6 311	–	6 311
	49 197	24 063	41 184	8 107	–	6 311	–	128 862
Bénéfice net	486 040	296 394	670 309	915	719	1 382	–	1 455 759

⁽¹⁾ Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

⁽²⁾ Par décision du conseil d'administration, l'apport aux OSBL participants est augmenté annuellement par le versement d'une compensation d'un montant équivalent au bénéfice net du secteur du bingo. Ce montant de 0,9 M\$ est assumé par le secteur corporatif de la Société et réparti en fonction des produits nets des principaux secteurs.

Résultats comparatifs

Au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Résultats consolidés					
Produits	3 810 283	3 870 272	3 850 177	3 798 832	4 016 030
Coût des ventes					
Loteries					
Lots attribués	977 560	1 015 208	1 031 365	964 941	966 350
Commissions aux détaillants	124 898	128 705	130 028	124 004	126 919
Impression des billets	35 303	37 282	36 097	32 507	31 640
Sous-total loteries	1 137 761	1 181 195	1 197 490	1 121 452	1 124 909
Casinos					
Ristournes promotionnelles	32 516	25 021	23 153	21 821	23 154
Restauration	29 719	27 636	27 556	27 248	26 992
Sous-total casinos	62 235	52 657	50 709	49 069	50 146
Loteries vidéo					
Commissions aux détaillants	225 016	229 919	229 317	241 542	285 738
Impression des coupons	910	1 250	1 430	1 121	1 312
Sous-total loteries vidéo	225 926	231 169	230 747	242 663	287 050
Bingo					
Lots attribués	16 521	16 804	19 187	18 010	18 294
Commissions aux exploitants	2 562	2 325	2 499	2 387	2 297
Impression des cartes	1 317	1 168	1 570	1 107	825
Sous-total bingo	20 400	20 297	23 256	21 504	21 416
Total	1 446 322	1 485 318	1 502 202	1 434 688	1 483 521
Bénéfice brut	2 363 961	2 384 954	2 347 975	2 364 144	2 532 509
Frais d'exploitation					
Loteries	171 006	163 111	160 275	153 534	154 143
Casinos	469 022	439 560	426 280	434 123	438 778
Loteries vidéo	79 237	81 830	71 682	65 635	63 044
Bingo	6 811	5 901	6 006	5 486	5 562
Ingenio	346	329	5 389	6 216	6 092
International	588	863	933	998	1 010
Amortissement des immobilisations corporelles	95 341	87 288	84 525	80 742	84 754
Amortissement des actifs incorporels	13 748	11 915	9 797	11 557	9 920
Charges financières	11 159	9 536	16 598	6 910	11 328
	847 258	800 333	781 485	765 201	774 631
Bénéfice avant les éléments suivants	1 516 703	1 584 621	1 566 490	1 598 943	1 757 878
Paiements spéciaux	32 205	34 175	33 551	32 008	32 459
Taxe sur les produits et services	34 620	33 959	41 025	44 073	51 964
Taxe de vente du Québec	54 694	54 417	56 230	55 814	59 512
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe	-	6 311	(479)	(1 017)	-
JOAGROUPE Holding					
Dévaluation des prêts	29 583	-	-	-	-
Radiation des intérêts capitalisés	24 914	-	-	-	-
	176 016	128 862	130 327	130 878	143 935
Bénéfice net	1 340 687	1 455 759	1 436 163	1 468 065	1 613 943

